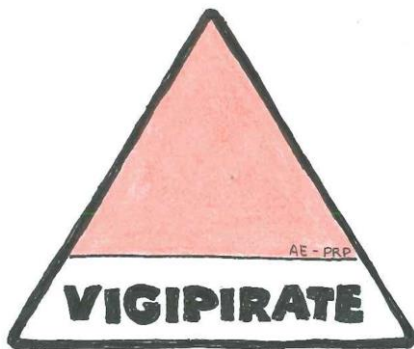


Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Personnel d'établissements, personnes travaillant dans des établissements recevant du public ou des secteurs identifiés « à risques » (banques, sites industriels sensibles « SEVE-SO », administrations de l'Etat, sièges sociaux de grandes entreprises, écoles...).

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L6113-1 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42881 – Risque criminel entreprise

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Article R1332-3 du Code de la Défense visant à désigner les « opérateurs d'importance vitale » (OIV).
- Article L1332-1 du Code de la Défense désignant les obligations de certains établissements « contre toute menace, notamment à caractère terroriste ».
- Instruction n°6600/SGDN/PSE/PSN du 07/01/2014 relative à la sécurité des activités d'importance vitale.
- Instruction n°SG/HFDS/2016/340 du 04/11/2016 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé.
- Circulaire NOR : INTK1711450J du 12/04/2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

Durée

- 3 à 4 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 10 à 20% du temps de formation

Périodicité

A définir par l'employeur

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de développer sa culture sécurité et acquérir les bons réflexes en cas d'attaque.

Programme détaillé de la formation

- **Définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme**
 - ↳ Définition du terrorisme
 - ↳ Types de terrorisme et modes opératoires

- **Connaître les différents niveaux de risque associés**
 - ↳ Plans Vigipirate et processus de raisonnement
 - ↳ Sites sensibles, population visée

- **Se protéger soi-même et protéger, alerter**
 - ↳ Courir, se cacher, mesures de mise en sécurité immédiate
 - ↳ Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité
 - ↳ Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie selon la situation (témoin direct / témoin indirect)
 - ↳ Faciliter l'intervention des unités de police ou de gendarmerie et se mettre à disposition des forces de l'ordre (selon la situation, périmètre de sécurité)

■ **Entretien sa culture de la sécurité**

- ↳ Cultiver son comportement, combattre les habitudes et routines
- ↳ Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face à la menace

■ **Bilan de la formation**

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter